

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction interrégionale de la mer  
Sud-Atlantique

Bordeaux, le 20 avril 2012

Secrétariat du conseil maritime  
de la façade sud-atlantique

RELEVÉ DE DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL MARITIME DE LA FAÇADE SUD-ATLANTIQUE

réunie à Bordeaux le 12 avril 2012

La commission permanente (CP) du conseil maritime de la façade sud-atlantique (CMF SA) s'est réunie le jeudi 12 avril à 14 heures au siège de la DIRM sous la présidence de Monsieur Renaud LAGRAVE.

La liste de présence est jointe en annexe.

### I. Questions d'ouverture

a. Le président ouvre la séance en regrettant le report de la réunion du conseil national de la mer et des littoraux (CNML) qui devait avoir lieu en mars. Il regrette que les travaux sur la directive-cadre stratégie milieu marin (DCSMM) se poursuivent indépendamment des orientations qu'aurait pu apporter le CNML.

Le DIRM précise que si les futurs documents stratégiques de façade (DSF) dépendront des orientations données par le CNML dans le cadre de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML), il n'y a en revanche pas d'assujettissement des travaux de mise en œuvre de la DCSMM à ceux relevant de la SNML, la DCSMM relevant en outre d'un cadre juridique et d'un calendrier communautaires.

b. Le président demande à ce que les travaux sur l'évaluation de l'état initial du milieu marin soient l'occasion de construire un « état zéro » du milieu marin et littoral de la façade maritime, qui soit opposable à des responsables de pollutions du milieu marin.

c. En réponse à une question, le DIRM indique que la procédure de constitution des parcs naturels marins (PNM) n'oblige pas à solliciter l'avis du CMF. En revanche rien, selon le DIRM, n'interdit qu'une telle consultation soit demandée par les autorités préfectorales en charge de cette procédure.

d. La question de la préparation de l'élection du président de la commission permanente n'est pas débattue lors de cette réunion. Elle est reportée à la réunion plénière du CMF prévue le mardi 10 juillet 2012 matin à Bordeaux.

## II. Avancement de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin

A. La DIRM rappelle très rapidement le cadre et le calendrier des travaux :

1 - Évaluation initiale du Golfe de Gascogne : travaux à mener en sous région marine avant le 15 juillet 2012

2 - Définition du bon état écologique du milieu marin : travaux à mener par l'administration centrale du ministère en charge de l'environnement (MEDDTL-DGALN-DEB), avant le 15 juillet 2012

3 - Définition des objectifs environnementaux et indicateurs associés : travaux à mener en sous région marine avant le 15 juillet 2012.

B. La DIRM expose la construction de ce troisième élément du plan d'action pour les milieux marins (objectifs environnementaux et indicateurs associés). Le support de présentation a été diffusé par la DIRM aux membres titulaires et suppléants de la CP par message électronique le 12 avril 2012 au soir.

1. - Lors de cet exposé quelques remarques sont formulées par les membres, notamment sur :

a. page 12, D2 : le débat sur les espèces non indigènes et leur pertinence.

Pour répondre à la question de la définition des espèces non indigènes, figure ci-dessous l'adresse précise du document contenant la liste des espèces non indigènes classées invasives, ou non invasives (voir annexe 5 pages 60 et suivantes du document) :

[http://www.ifremer.fr/dcsmm/content/download/58107/805146/file/Annexes\\_rapport\\_BEE\\_D1-D2\\_V2.pdf](http://www.ifremer.fr/dcsmm/content/download/58107/805146/file/Annexes_rapport_BEE_D1-D2_V2.pdf)

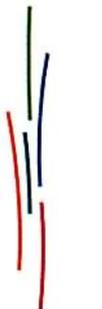
b. page 20, D7 : besoin de préciser la rédaction de certains objectifs stratégiques.

c. page 25, D8 : mieux prendre en compte les pollutions marines accidentelles dans les objectifs stratégiques.

d. page 29, D3 : revoir une partie du libellé de l'objectif : ne pas limiter à la politique commune des pêches l'enjeu de préservation des espèces commerciales (pêche de loisir et autres pressions anthropiques sur ces espèces). Illustrer ce que sont des stocks en bon ou mauvais état.

e. page 33, D4 : objectifs stratégiques trop statiques, nécessité d'intégrer des aspects plus dynamiques de saisonnalité et de forte variabilité de la chaîne trophique.

f. de façon générale il conviendrait de faire référence au fait que la sensibilisation, la formation, l'éducation sont des outils indispensables pour atteindre certains des objectifs environnementaux.



## 2. Suite des travaux dans la perspective du CMF du 10 juillet 2012

La DIRM informe les membres de la commission qu'elle organise trois réunions délocalisées d'échanges techniques avec les membres du CMF SA , sur ce sujet des objectifs environnementaux et indicateurs associés :

- le mercredi 2 mai à 14h à Bordeaux  
DIRM – 1-3 rue Fondaudège, grande salle de réunion
- le jeudi 3 mai à 14 h à Bayonne  
Centre municipal de réunion, place Saint Ursule (à côté de la gare).
- le vendredi 4 mai à 10 h à La Rochelle  
DDTM site de Mangin – 89 avenue des cordeliers.

III. En fin de séance la commission permanente décide de ne pas programmer de nouvelle réunion avant la tenue du prochain CMF.

pour le président,

le secrétaire du CMF et de la commission permanente  
Jean-Marie Coupu,  
directeur interrégional de la mer  
sud-atlantique





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction interrégionale de la mer  
Sud-Atlantique

**Commission permanente  
du conseil maritime de la façade sud-atlantique**

réunion du 12 avril 2012 au siège de la DIRM SA

Liste des participants

- M. Renaud Lagrave, président, CR Aquitaine
- M. Jean-Marie Coupu, dirm sa
- M. Jean-Pierre Tallieu, CG 17
- Mme Marie-Christine Aragon, CG 64
- M. Christian Gaubert, CG 33
- M. Patrick Lafargue, CRPMEM Aquitaine
- M. Gérald Viaud, CRC Poitou-Charentes
- Mme Sandra Claeys, UNICEM
- M. Eric Blanc, UNSA
- M. Nicolas Mayer, CGT
- M. Bernard Labbé, FFESSM
- M. Philippe Grand, UNAN Poitou-Charentes
- Mme Cristina Barreau, Surfrider
- M. Jean Mazodier, CEBA

Absents excusés : MM. Naudé et Gauthier, GPM Bordeaux et La Rochelle.